



Conseil Municipal du Mercredi 10 avril 2019 20H30-Mairie de Montroulet

Présents : SAVY Benoît, FERRAND Patrice, BRISSIAUD Isabelle, BOUROTTE Lætitia, COX Norman, GRAVELAT Virginie, BOUTAUD Céline, PRELADE Guillaume, SERAFINI Bruno.

Absent : BUISSON Michel.

Secrétaire de séance : BOUROTTE Lætitia.

ORDRE DU JOUR

Vote des taux.

Le Maire indique que pour constituer le budget 2019 les taux restent inchangés par rapport à 2018. Il rappelle que cela est le cas depuis 2014 malgré une baisse drastique des dotations de l'État sur les quatre dernières années. Les taux seront donc les suivants pour l'année 2019 :

14,77% pour la taxe d'habitation

20,50% pour la taxe foncière bâti

94,37% pour la taxe foncière non bâti

20,50% pour la CFE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Vote des comptes de gestion et administratif.

Le Maire présente le compte de gestion 2018 établi par Mr le Trésorier, il est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Isabelle BRISSIAUD, 2^{ème} adjointe, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Benoît SAVY, Maire.

Résultats de l'exercice 2018 : 527 024,39€

Fonctionnement 775 590,65:€

Investissement : - 248 566,26€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 à l'unanimité.

Affectation du résultat.

Après avoir entendu le compte administratif, le Conseil municipal doit statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018 :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 40 386,05€

Résultat antérieur reporté : 735 204,60€

Résultat à affecter : 775 590,65€

Investissement :

Solde d'exécution : - 32 166,26€

Restes à réaliser : - 216 400€

Affectation du Résultat en report de fonctionnement R002 : 527 024,39 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Vote du budget 2019.

Le Maire présente au conseil municipal les prévisions budgétaires de la commune pour l'année 2019 qui s'articulent en investissement autour du projet d'aménagement de bourg.



Le budget dans les deux sections s'équilibre pour le fonctionnement à un montant de 814 103,39€ et pour l'investissement à 1 212 548,65€.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Travaux de restauration de la zone humide en amont du plan d'eau communal.

Le Maire présente l'opération de réhabilitation de la zone humide en amont du plan d'eau communal déjà discutée en Conseil municipal. Cette opération est liée à l'aménagement de bourg notamment dans son volet environnemental. Après avoir annoncé que les services de l'État ont donné leur aval au projet, le Maire présente des devis pour la réalisation des travaux de restauration de la zone consistant à retirer une partie du remblais du lit majeur du cours d'eau. Ce matériel sera réinvesti sur le site afin d'adoucir les talus entre la RD 365 et l'aire naturelle.

Un premier devis d'un montant de 7500€ TTC est proposé par la société STPR, un second propose de louer les engins nécessaires afin de réaliser le chantier en régie en faisant intervenir nos agents municipaux, un troisième de la société RONDEAU pour un montant de 2880€ TTC.

Le Maire propose après avoir analysé les différents devis de confier le chantier à l'entreprise RONDEAU.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Modification des statuts de la fourrière départementale.

Pour des raisons d'ordres administratifs, les statuts de la fourrière départementale doivent être révisés. Le Maire présente les différentes modifications et propose de les adopter séance tenante.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Devis matériel et élagage.

Le Maire présente un devis de matériel proposé par la société LIMAGRI MOREAU basée à SAINT-VICTURNIEN (87) concernant une lame de désherbage adaptée aux allées du plan d'eau. En effet, le rabot de piste, construit en régie, utilisé dans les allées du cimetière n'est pas efficace autour du plan d'eau. Après avoir testé différents matériels, il apparaît que la lame soit la plus efficace. Le Maire ajoute que le matériel a été présenté sur site par la société devant les élus de la commission voirie. Le montant du devis mini rabot et système d'attelage s'élève à 2800€ TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

En outre, dans le hameau de DEMORRANGE, un arbre situé sur une parcelle communale menace de tomber sur une parcelle privée sur laquelle est implantée une habitation. Cet arbre ne peut être abattu de manière classique du fait de son penchant vers l'habitation. Il nécessite l'intervention d'un élagueur. Un devis est présenté au Conseil municipal d'un montant de 1000€ pour l'intervention. Le Conseil municipal trouve le coût estimé de l'opération trop élevé et décide de prospecter à nouveau. Une décision sera prise lors de la présentation de nouvelles offres en Conseil municipal.

Recrutement de personnel saisonnier sur la période estivale.

Le Maire précise que le bilan établi en Conseil municipal à l'automne dernier a fait apparaître un constat positif au recrutement saisonnier de jeunes de la commune en appui des agents communaux sur la période estivale. Il propose de reconduire le dispositif pour cette année dans les mêmes termes que l'année passée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.



Questions diverses

Mobilier Archéologique du camp du Robadeau.

Le Maire explique qu'il a fait les démarches pour récupérer le mobilier archéologique issu des fouilles du camp du ROBADEAU au début des années quatre-vingt. Le mobilier appartient à 100 % à la commune, il est stocké en ce moment au Service Archéologique Départemental à Angoulême.

Il propose au Conseil municipal d'engager une procédure pour récupérer le mobilier afin de le mettre en valeur sur la commune. Plusieurs partenaires ont déjà donné leur accord pour participer au projet de valorisation de ce mobilier quelle qu'en soit la forme : Le Pays d'Art et d'Histoire, les Gaulois d'Esse et Jean Pierre CLAPHAM (Archéologue ayant dirigé les fouilles sur le camp).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Proposition de reconstruction de la Cabane de la Bascule.

Patrice FERRAND indique au Conseil municipal qu'une réunion s'est tenue en mairie, en présence du Maire et de Virginie GRAVELAT, concernant un projet de reconstruction de la cabane de la Bascule par un groupe d'habitants de MONTROLLET. En effet, ayant comme appui l'association la MONTEROLLAISE, ils proposent de reconstruire la cabane de la bascule pour agrémenter le plan d'eau. Elle pourrait avoir un usage qui reste à définir comme une boîte à livres par exemple.

Sur le principe, le Conseil municipal est favorable à la reconstruction du bâtiment dans le cadre d'un chantier citoyen comme cela a été proposé. Il propose de statuer définitivement sur l'implantation de la reconstruction lorsque le chantier d'aménagement de bourg sera bien avancé pour que sa nouvelle place soit la plus harmonieuse possible dans la structuration du nouvel espace de centre bourg. Pendant ce temps, l'association pourrait affiner son projet de mise en valeur de la cabane et proposer un calendrier d'intervention en fonction des bénévoles mobilisés afin de pouvoir organiser le chantier. Le Conseil municipal s'engage à fournir toutes les matières premières à l'équipe de bénévoles et à prendre en charge les fondations de l'ouvrage ainsi que toutes les formalités administratives.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Programme FDAC 2019.

Le Maire présente la proposition de la commission voirie qui consiste à inscrire dans le programme FDAC 2019 la portion de route communale comprise entre les villages de MONBAZET et du DEVAIS.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Logement Mairie.

Suite à la visite du logement locatif au dessus des locaux de la mairie, un devis pour la remise aux normes de l'électricité a été réalisé par la société SANICHAUFFELEC pour un montant de 5800€HT. Face à l'urgence des travaux électriques dans le logement, le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer le devis et à faire réaliser les travaux le plus rapidement possible.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 22H30

Benoît **SAVY**- Maire de Montrollet

Laetitia **BOURROTTE**- Secrétaire de séance